

**5 mars 2016**

**Epreuve écrite d'admissibilité**  
**Moniteur Educateur – Niveau IV**

**Durée : 3 heures**

## **Les animaux, nos concitoyens ?**

En quelques années, l'éthique animale s'est imposée comme un champ à part entière, au carrefour de la philosophie, de la morale et du droit.

Ils vivent à nos côtés, se nourrissent de nos restes, se cachent dans nos greniers, testent nos médicaments, nous fournissent en lait et en chair. Les animaux vivent près de nous. Ils sont nos compagnons, nos cohabitants, ou nos parasites. Sont-ils en passe de devenir nos concitoyens ?

On pourrait le croire, au vu de la récente inscription dans le code civil des animaux comme « être vivants doués de sensibilité », au lieu de « biens meubles ». Un amendement avant tout symbolique, étant donné que le code rural reconnaissait déjà aux animaux d'élevage la sensibilité, sans empêcher, en pratique, ni leur exploitation ni leur souffrance.

Néanmoins, cet amendement fait basculer la question animale de l'éthique individuelle vers la question des droits, vers ce que Jacques Derrida nomme une « zoopolitique » (zoos, en grec, signifie animal).

C'est autour de la souffrance animale que s'articule, en premier lieu, la question du droit. Quiconque visite un abattoir ou côtoie un animal domestique ne peut que réfuter la théorie cartésienne de l'animal-machine selon laquelle celui-ci ne sent ni plaisir ni douleur. Même en l'absence de langage, « on considère aujourd'hui qu'il y a des moyens scientifiques de s'assurer de la présence de la douleur dans un organisme », affirme le philosophe Jean-Baptiste Jeangène Vilmer.

Sur ce point, deux courants éthiques s'opposent : les welfaristes – de l'anglais « welfare » (bien-être) – et les abolitionnistes. Quand les premiers prônent l'adoption de réformes en faveur du bien-être animal et défendent donc un droit à des cages plus grandes, à l'usage d'anesthésiants, etc., les seconds refusent tout « aménagement » de l'exploitation animale et préfèrent défendre un « droit à la vie ».

Fer de lance des abolitionnistes, le philosophe américain Tom Regan, dans un ouvrage de 1983, *Les Droits des animaux*, affirme ainsi que les humains ne doivent pas simplement avoir des devoirs envers les animaux et éviter de les faire souffrir, mais que ces derniers doivent être sujets de droit. Dans la mesure où ils sont – comme les humains – « sujets d'une vie », les animaux doivent bénéficier d'un respect absolu et ne plus être utilisés à des fins alimentaires, expérimentales ou de divertissement.

Au contraire, du point de vue welfariste, la sociologue Jocelyne Porcher, par exemple, défend l'élevage qu'elle considère comme « un rapport historique de production avec les animaux » dans lequel les bêtes sont des « partenaires de travail ». Contre l'abolitionnisme qui n'aurait d'autre conséquence que de rompre le lien entre animaux et humains, elle prône, quant à elle, des alternatives locales et fermières à l'abattage industriel.

Pour la philosophe Élisabeth de Fontenay, le raisonnement des abolitionnistes, ces « militants radicaux de la cause animale », est hautement critiquable. Elle défend, quant à elle, le principe d'une « singularité humaine » et réclame dans une perspective welfariste l'instauration d'un droit international pour les animaux d'élevage, sans abolir leur exploitation. « Une telle législation, dit-elle, ne peut s'élaborer qu'à condition de réévaluer le sens de la pitié. »

*Revue « Sciences Humaines », Mensuel N° 270 - mai 2015*

### **Travail à faire**

- 1. À partir du texte, vous rédigerez une synthèse en dégagant les idées principales.**
- 2. Vous exposerez les réflexions que vous inspire le texte : des idées, des points de vue, des références à vos lectures et des exemples, etc. Vous veillerez à structurer votre écrit.**

#### **Épreuve notée sur 20 :**

Perception des idées essentielles = 4 points

Construction d'un raisonnement, organisation des idées = 5 points

Richesse des idées, implication personnelle = 6 points

Expression écrite (style, orthographe, présentation générale et soin) = 5 points